

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-17

TARN ET GARONNE HABITAT DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS Cité les chaumes COMMUNE DE MONTAUBAN

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Monsieur le Président de Tarn et Garonne Habitat destinés à la réhabilitation, la résidentialisation et l'amélioration de la qualité de service des bâtiments A, B, C, D, G, I de la cité les chaumes à Montauban. 293 logements sont concernés par cette opération.

1 – La réhabilitation

Cette réhabilitation concerne la réfection des salles de bain, de la ventilation et des portes palières.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 3 876 788 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt	2 261 430 €
* Subvention ANRU	1 550 715 €
* Vente d'actif	64 643 €
Total	3 876 788 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 2 261 430 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* Prêt PRU	
Montant	2 261 430 €
Montant garanti	904 572 €
Taux d'intérêt actuariel	4,25 %
Durée	20 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	trimestrielle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 904 572 €, soit 40% d'un montant global de 2 261 430 € sous réserve que la communauté de Montauban Trois Rivières se porte garante par délibération à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit.

2 – La résidentialisation

Cette résidentialisation va permettre la mise en place de l'éclairage extérieur, la création de garages, d'une clôture et d'un portail d'accès à la résidence.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 2 839 972 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt	614 631 €
* Subvention ANRU	1 419 986 €
* Subvention FEDER	660 000 €
* Subvention CMTR	98 000 €
* Vente actif	47 355 €
Total	2 839 972 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 614 631 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* Prêt PRU	
Montant	614 631 €
Montant garanti	245 852,4 €
Taux d'intérêt actuariel	4,25 %
Durée	20 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	trimestrielle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 245 852,4 €, soit 40% d'un montant global de 614 631 € sous réserve que la communauté de Montauban Trois Rivières se porte garante par délibération à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit.

3 – La qualité de service

La qualité de service porte sur la réhabilitation des menuiseries extérieures.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 1 430 788 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt	691 537 €
* Subvention ANRU	715 394 €
* Vente actif	23 857 €
Total	1 430 788 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 691 537 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

* Prêt PRU	
Montant	691 537 €
Montant garanti	276 614,8 €
Taux d'intérêt actuariel	4,25 %
Durée	15 ans
Taux annuel de progressivité	0 %
Préfinancement	0 à 24 mois
Périodicité des échéances	trimestrielle

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 276 614,8 €, soit 40% d'un montant global de 691 537 € sous réserve que la communauté de Montauban Trois Rivières se porte garante par délibération à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-17

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS
Cité les chaumes
COMMUNE DE MONTAUBAN**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat, concernant 293 logements des bâtiments A, B, C, D, G et I de la cité les Chaumes à Montauban :

pour la réhabilitation

. la garantie du département à hauteur de 40 % soit 904 572 € d'un prêt PRU d'un montant de 2 261 430 € sur une durée 20 ans au taux de 4,25 % contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

. précise que la Communauté de Montauban Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

pour la résidentialisation

. la garantie du département à hauteur de 40 % soit 245 852,4 € d'un prêt PRU d'un montant de 614 631 € sur une durée de 20 ans au taux de 4,25 % contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

. précise que la Communauté de Montauban Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants ;

pour la qualité de service

. la garantie du département à hauteur de 40 % soit 276 614,8 € d'un prêt PRU d'un montant de 691 537 € sur une durée de 15 ans au taux de 4,25 % contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

. précise que la Communauté de Montauban Trois Rivières accorde sa garantie à hauteur des 60 % restants.

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur José Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général, Président de Tarn-et-Garonne Habitat.

Le Président,